



Point de litige compagnie et théâtre

Par rose2003

Bonjour

Nous sommes une compagnie toute nouvelle créée en début d'année par le biais de notre toute nouvelle asso Loi 1901. Il s'agit d'une compagnie dite "amateur", puisque nous avons un travail salarié à côté (nous ne sommes pas salariés de notre association qui est a but non lucratif.

Nous avons choisi une pièce pour laquelle nous avons recrutés des comédiens amateurs. Très enthousiastes de jouer cette pièce.

Nous avons très vite fait un contrat avec un théâtre qui n'avait pas de possibilité de nous faire jouer une seule représentation. Le minimum de représentations est de 15 pour 2022 (à partir de janvier)

Mais après avoir fait une demande de droit de représentation pour jouer la pièce (demande effectuée très tôt, vers mars, nous avons reçu une réponse seulement fin août - réponse négative car nous jouons dans un lieu professionnel alors que nous sommes une compagnie amateur - c'est l'explication donnée -)

Nous avons annoncé la nouvelle au théâtre qui nous demande pourquoi nous nous sommes présentés comme amateurs. Et si nous avons l'intention de passer pro.

En fait, nous n'avons pas l'intention de changer de statut en cours de route (ce n'était pas ce que nous avons convenu au départ de la création de notre asso-compagnie) - Et nous avons donné tous les éléments au théâtre dès le départ qui savait que nous étions bénévoles (mais expérimentés)

Nous avons toujours fait les choses dans les règles de l'art en donnant tous les éléments de notre compagnie, les cv de chacun et nos motivations. Nous avons à plusieurs fois rappelé que nous somme une asso Loi 1901. Et que nous sommes une jeune compagnie. Que se passe-t-il maintenant avec le théâtre ? Dans les clauses il est seulement précisé un point en cas d'annulation d'une représentation ou de plusieurs annulations (à plus de 60 jours et à moins de 60 jours) - Et nous avons réglé déjà une somme importante pour réserver le théâtre...

En sachant que le retour était très culpabilisant et pas du tout dans un but liant.

Malgré tout, nous avons l'idée de proposer une autre pièce que nous pourrions présenter (à condition d'être accepté)

Pouvez-vous nous donner des conseils et nous dire la marche à suivre ?